REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 mars 2015**

Compte rendu affiché le **27 mars 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **13 mars 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur David TOUNKARA**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Kaoutar DAHOUM, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Jacques ARCHER, Eliane DA COSTA à Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Dorra HANNACHI à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés : **Saïd YAHIAOUI, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER**

Membre démissionnaire : **Marie-France VIEUX-MARCAUD**

Objet :

15.03.0258
Equipement intégré René Beauverie : Attribution des marchés de prestation intellectuelle - Contrôle technique ; Coordination sécurité ; Ordonnancement et pilotage de chantier"

PREFECTURE du RHONE
Reçu le 25 MARS 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Une procédure de concours a été engagée en décembre 2014 et permettra de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de réalisation de l'équipement Beauverie.

Parallèlement, il est nécessaire de retenir dès à présent les sociétés qui assureront les missions de contrôle technique, coordination sécurité et prévention de la santé et ordonnancement et pilotage de chantier sur l'opération.

Conformément à l'article 57 du Code des Marchés Publics, une procédure d'appel d'offres pour la consultation des entreprises a été engagée le 31 décembre 2014. Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 10 mars 2015 a classé les offres selon les critères suivants :

- valeur technique pour 70 %,
- prix pour 30 %.

Le tableau suivant présente les entreprises classées premières par la CAO et le détail des offres :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première	Montant de l'offre en € HT
1	Mission de contrôle technique	LCS – Lyonnaise Coordination Sécurité	15 020,00
2	Mission de coordination sécurité et de prévention de la santé	DEKRA	36 200,00
3	Mission d'ordonnancement et pilotage de chantier	IXANS	86 720,27
	TOTAL € HT		137 940,27
	TOTAL € TTC		165 528,32

Le total des offres s'élève à 137 940,27 € HT soit 165 528,32 € TTC.

Aux termes de l'article 53 III du Code des marchés publics les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous demande d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés avec les entreprises classées premières pour chaque lot, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales nécessaires.

Le montant de l'autorisation de programme de l'opération globale est de 19 440 000 € TTC et n'est pas modifié.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le rapport présenté ;

- D'attribuer les marchés de prestations intellectuelles ;

- D'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de prestations intellectuelles avec les entreprises classées premières, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;

- De donner votre approbation, et de dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

- Approuve le présent rapport ;

- Attribue les marchés de prestations intellectuelles ;

- Autorise Madame la Maire à signer les marchés de prestations intellectuelles avec les entreprises classées premières, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;

- Dit que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY